



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/54 de la Municipalité, du 28 novembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

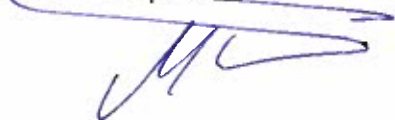
1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge : « Une multimodalité accessible » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Patrizia Mori : « Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls? » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-François Cachin : « N'oublions pas la prolongation du métro M2 » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Gaudard: « Et si Chailly montrait l'exemple » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Angèle Flora Mendy et consorts : « Renforcer les lignes normales pour intégrer tous les quartiers dans la dynamique de la modernisation des transports publics lausannois » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Louis Dana et consorts : « Une offre de transports publics plus étendue pour les Plaines-du-Loup! » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Séverine Graff et consorts : « En selle ! Promouvoir les compétences des cyclistes et favoriser la cohabitation entre les usagers de la route » ;
10. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts : « Voies vertes et rues cyclables 2.0 : pour que la municipalité n'avance pas plus doucement que les modes doux » ;

/..

11. d'adopter la réponse de la Municipalité aux postulats de M. Jaffar Mountazar et consorts : « Pour des stationnements vélo à la Bourdonnette et dans (tous) les quartiers », de Mme Marlène Bérard: « Pour une politique du stationnement sécurisé des vélos » et de M. Oleg Gafner: « Développer des places de parc couvertes pour les vélos » ;
12. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition du Comité de l'Association du quartier de la Clochatte : «Clochatte : notre mobilité bloquée, ça suffit !».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix février deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/56 de la Municipalité, du 5 décembre 2024;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Chenaux et consorts :
« Pour un environnement urbain égalitaire, donnons une meilleure visibilité aux femmes illustres lausannoises dans notre espace public »
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts : « Un lieu de mémoire pour toutes les victimes de la 'chasse aux sorcières' »
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Future ligne M3 : l'occasion de rendre hommage aux personnalités féminines lausannoises »
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Xavier Company et consorts :
« Un premier pas vers un espace public égalitaire »
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Carine Carvalho et Mme Caroline Alvarez : « Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes »
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego et consorts :
« Pas de financement sans égalité 2 »
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Musa Kamenica et consorts : « CV anonymes dans les fonctions publiques et les institutions subventionnées par la Ville de Lausanne »
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Franziska Meinherz et consorts : «Explosion dans l'immeuble d'habitation à la rue Pré-du-Marché 23 : les conséquences graves du renforcement de la répression envers les personnes précaires et du laisser-faire auprès des gérances immobilières » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de M. Dupuis, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les contrôles pour garantir que les immeubles d'habitation sont conformes aux normes de protection incendie et correspondent aux standards de salubrité et d'hygiène »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité sanctionne les propriétaires et gérants dont les immeubles ne sont pas conformes aux normes de protection incendie ou qui présentent des problèmes d'insalubrité et d'un manque d'hygiène. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité impose des délais pour la mise en conformité d'immeubles d'habitation qui ne correspondent pas aux normes de protection incendie et/ou de salubrité et d'hygiène, et qu'elle sanctionne les propriétaires et gérants qui dépassent ces délais »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place des dispositions empêchant les propriétaires et gérants d'immeubles de reporter les charges de remise aux normes de protection incendie, de salubrité et d'hygiène sur les locataires »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/16 de la Municipalité, du 28 mars 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Matthieu Carrel et consorts :
« Mendicité à Lausanne – Où en est-on ? »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Nawel Khemissa : « *Des fêtes de fin d'année plus joyeuses pour les enfants vivants avec le minimum vital du Revenu d'Insertion* »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Louis Dana et consorts : « *Correspondants de nuit : 10 ans, l'âge de raison ?* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « *Un projet pilote de vente contrôlée de cocaïne pour réguler le marché noir* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un programme de reconversion des conductrices et conducteurs de taxis et de VTC vers les transports publics » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :